

ADRESSE

A TOUS LES PERSONNELS DE LA FILIERE OUVRIERE

2006 vient de s'achever en ayant commencé à mettre en place le protocole local de la filière ouvrière : protocole voté à la majorité par vous et signé par toutes les organisations syndicales (FO/CFTC /CFDT/CGT).

Ce protocole avait pour objectif de permettre à toute la filière ouvrière d'avoir un déroulé de carrière, signe de reconnaissance professionnelle, statutaire et salarial. La mise en place est en cours, elle s'échelonne sur plusieurs années tant le retard était immense.

La CGT a cru que cela était possible, elle a eu raison d'être persévérante, tenace et à ce jour, nous en sommes fiers. Nous n'oublierons pas que cet acquis existe grâce à vous, grâce à vos actions, vos présences dans toutes les réunions de travail, votre sens du collectif. Merci.

A ce jour, selon les situations personnelles et en respect des textes en vigueur :

- Stagiatisation des CDD,
- Passage des AES en OPS,
- Passage des OPS en OPQ,
- Passage 1 poste conducteur auto et 1 poste agent chef en début 2007,
- Concours MO : 5 postes créés + 2 postes au choix lors des prochaines commissions paritaires,
- Par ricochet, libération de 7 postes OPQ, OPS, AES et augmentation des passages en MOP,

Nous sommes bien devant un déblocage de la carrière des agents de la filière ouvrière, attribution des grades en fonction de l'ancienneté pour ne pas bloquer le système.

N'est-il pas plus normal qu'un OPQ ayant 16 ans d'ancienneté passe MO avant un OPQ qui a 9 ans d'ancienneté ?

Les données sont inscrites dans un cadre clair et lisible par tous. La CGT s'en félicite et cela démontre bien qu'ensemble, nous pouvons faire avancer ce qui paraissait inespéré.

Pour ceux qui prennent plaisir à raconter « des salades » et à mettre en difficulté Direction et syndicats, nous rappellerons :

- que les syndicats n'ont pas choisi les services d'affectation des postes attribués (rôle de la DDASS et de la Direction),
- que ces services changeront nous le pensons la prochaine fois par souci de logique et d'équité ; certains services comme par exemple : lingerie, personnel ouvrier dans services de soins etc.
- que les syndicats n'ont pas participé à l'organisation des concours, ni à la nomination des agents, ce n'est pas encore notre rôle,
- que d'avoir un grade de MO ne rend pas millionnaire,
- que les syndicats feront tout pour que la règle inscrite dans le protocole soit respectée.

Les jalousies qui sont entrain de naître, nous ne les jugeons pas mais démontrent encore une fois que nos salaires sont bas, très bas et ne nous permettent pas de vivre décemment dans cette société. Continuons à penser collectif et non individuel.

Une campagne nationale pour signer des pétitions concernant nos salaires est disponible au local, venez la signer ou demandez là (6695) : plus il y aura de signatures, plus il sera facile d'argumenter des augmentations de salaire auprès de notre Ministère.

Les grilles du dernier protocole n'ont pas eu le décret d'application, nous vous préviendrons.

MEILLEURS VOEUX

Le 04 01 2007